

Attention !

si un nid occupé :

- est à hauteur d'Homme
- est dans un trou au sol
- est proche de ruches

Le frelon asiatique, ça nous concerne tous !

Le frelon asiatique à
pattes jaunes (*Vespa
velutina*) est considéré
comme une espèce
exotique envahissante
(EEE) et fait partie des
espèces préoccupantes
pour l'UE.

Nid primaire

- peut facilement être
confondu avec d'autres
- lieu abrité
- sphérique
- ouverture basale
- commence à 5cm et
grandit très vite

- la reine le construit
seule et fonde la
colonie ensuite

nuisible - menaçant - néfaste



Frelon asiatique
Vespa velutina
(reine, 3,5 cm)



Frelon européen
Vespa crabro
(+/- 4cm)

Aspect

corps : dominance noire,
bande orange abdomen,
liseré jaune premier segment
pattes : extrémités jaune



Abeille domestique
Apis mellifera
(+/- 1,3cm)



Guêpe germanique
Vespula germanica
(+/- 1,7cm)



Poliste gaulois
Polistes Dominula
(+/- 2cm)

Recommandations pour les citoyens

- ne pas approcher le nid
- ne pas détruire le nid soi-même
- ne pas installer de pièges soi-même
- signaler ses observations
à la commune ou à un professionnel

Qui contacter ? problème, question

Commune Aywaille
04 364 05 19

réaction allergique

Numéro d'urgence belge
112

En savoir plus

CARI (Centre Apicole de Recherches et d'Informations)
www.cari.be
Biodiversité en wallonie
www.biodiversite.wallonie.be/fr/le-frelon-asiatique.html?IDC=5999



printemps - été - automne